

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2022\_6\_1**

L' an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 05 Juillet 2022

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Convention Territoriale  
Globale du Pays des Vans en  
Cévennes : programme  
d'actions 2022-2026**

**Pouvoirs** :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur GADILHE Sébastien

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Daniel NOEL

La CAF de l'Ardèche et la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes ont souhaité s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire intitulée Convention Territoriale Globale (CTG), en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Pour la CAF, cette convention constitue un cadre de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche familiale est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche famille dans une démarche collaborative,
- S'accorder sur un projet de territoire, véritable feuille de route partagée adaptée aux besoins des habitants et des familles.

Ainsi différentes thématiques ont été étudiées :

- Petite Enfance,
- Enfance Jeunesse,
- Animation de la vie sociale,
- Accompagnement à la parentalité,
- Précarité, accès au droit et inclusion numérique,
- Logement, habitat et cadre de vie
- Accès au sport et à la culture

Les acteurs du territoire ont été largement associés à cette démarche : plus de 70 personnes ont participé à chacune des deux séries d'ateliers de travail organisés conjointement avec la Communauté de communes de Beaume-Drobie. Agents des services concernés, partenaires associatifs et institutionnels ainsi qu'élus communaux et intercommunaux se sont impliqués pour déterminer les actions à mettre en place.

La démarche de la CTG a ainsi été la suivante :

- Présentation d'un Portrait Social de territoire élaboré par la CAF lors d'un 1er COPIL, qui a permis de partager une vision commune et de repérer des enjeux,
- Organisation d'une première série de 4 ateliers thématiques pour compléter le portrait social, identifier les points forts et les faiblesses du territoire et ainsi poser les bases des axes stratégiques et objectifs à développer.
- Validation de ces axes stratégiques lors d'un deuxième COPIL.
- Organisation d'une deuxième série de 5 ateliers thématiques pour construire les actions qui répondent à ces axes.
- Présentation des 36 fiches actions lors d'un dernier COPIL.

La commission action sociale a pu travailler sur ces fiches-actions lors d'une dernière rencontre, avant présentation à la CAF puis au Conseil Communautaire.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur les champs d'intervention communs,**

**Autorise Le Président à signer la convention et tout document afférent à la présentation présente délibération.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 11/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le